

Séance du Jeudi 2 juillet 2020

Membres en exercice : 15
Convocation du 23 juin 2020

Présents : 13
Affichage : 23 juin 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame SCHAUFLEUR Jacqueline, Maire.

Etaient présents : Mmes SCHAUFLEUR, SABRE, PEREIRA, LEMAIRE, VERMANDEL, DANIEL, BRE,
Mrs DUMEE, BOUCHASSON, SOULIER, BARCELLA, PHILIPPE, GURY,

Etaient absents : Mme COLLARD, M. BENOIST

Secrétaire de séance : Mme SABRE Florence

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Mme SABRE Florence, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2020 est approuvé, à l'unanimité.

- **Délibération n°2020-36 : Marchés Publics / Contrat de maîtrise d'œuvre / Travaux de rénovation des bâtiments administratifs, accueil et secrétariat, sis 1 Rue d'en Bas / Maîtrise d'œuvre de réalisation**

Mme le Maire informe le conseil que nous avons reçu un courrier du Président du Conseil Départemental en date du 24 juin 2020 autorisant le démarrage des travaux pour les bâtiments administratifs.

Il convient donc de signer une convention de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de cette opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la convention proposée par M. ROSSIGNOL Olivier et M. TALFUMIER Daniel (Ingénierie Choiséenne BET) ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre de réalisation dans le cadre de la rénovation des bâtiments administratifs, accueil et secrétariat, sis 1 Rue d'en Bas à La Celle sur Morin.

PRÉCISE que le montant des honoraires s'élèvera à 11 368.94 € HT, soit 11% du montant prévisionnel HT des travaux.

AUTORISE Madame le Maire à signer la présente convention de maîtrise d'œuvre.

- **Délibération n°2020-37 : Institutions et vie politique / Commission Communale des Impôts Directs**

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Conseil Municipal du Jeudi 2 juillet 2020

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions de l'article 1650 du code général des impôts,

Commissaires titulaires :

Florence SABRE	Sylvie BRE
Jean-Pierre PHILIPPE	Lylian SOULIER
Ingrid LEMAIRE	Alain BARCELLA
Michel DUCHE	Bernard GIBERT
Daniel ROY	Alain BENOIST
Fernand LACHERY	Annie MONFERME

Commissaires suppléants :

Sylvie PEREIRA	Danièle COLLARD
Alain DUMEE	Eric CRUCHET
Gerald DENIS	Guy BOULARD
Marie-Madeleine DANIEL	Roland CHAZETTE
Dominique BOUCHASSON	Marc VIGNER
Magali VERMANDEL	Thierry VIGNER

- **Délibération n°2020-38 : Institutions et vie politique / Commission de contrôle des listes électorales**

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la commission de contrôle est constituée selon les mêmes modalités que celles prévues dans les communes de moins de 1 000 habitants lorsqu'une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement. C'est le cas de notre commune.

La commission de contrôle est composée de trois membres :

- un conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'État
- un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire

La commission a pour rôle de contrôler les inscriptions et radiations effectuées par le Maire.

Madame le Maire demande qui est volontaire pour faire partie de la commission de contrôle.

DEPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Conseil Municipal du Jeudi 2 juillet 2020

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité,

Mme SABRE Florence, membre de la commission de contrôle.

- **Délibération n°2020-39 : Institution et vie politique / Adoption du règlement intérieur**

Madame le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Mme le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment : les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ; les conditions de consultation des projets de contrats et de marchés publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Mme le Maire.

- **Délibération n°2020-40 : Finances Locales / Subvention aux associations – Amicale des Anciens Combattants de La Celle sur Morin**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder, à l'association « Amicale des Anciens Combattants Militaires et Amis », une subvention de 400 euros pour la continuité de son activité. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

- **Délibération n°2020-41 : Personnel titulaires et stagiaires / Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet**

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, en raison de l'avancement de grade d'un agent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe, à temps complet, à raison de 35h00 hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2020.

- **Informations diverses**

- Mme le Maire informe le conseil des investissements de petit mobilier : 10 tables pour la salle des Broses. Les tables actuellement à la salle des Broses seront utilisées pour les réunions du conseil ; miroirs de rue ; portique de sécurité pour le parking du cimetière.

- Mme le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'USCC pour la subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Ont signé au registre les membres présents.

PUBLIE LE 3 JUILLET 2020.